

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS186

présenté par

Mme Chapelier, M. Christophe et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 5

Au début de la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« Au sein des pôles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, de portée rédactionnelle, vise à supprimer la mention « au sein des pôles ». En effet, tous les établissements ne sont pas structurés en pôles.